



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Province de Québec Comté de Témiscamingue Municipalité de Lorrainville

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le **mardi 22 août 2023 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, à la **salle du conseil** situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5
M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Aline Beauregard, mairesse remplaçante.

Présence également de M^{me} Edith Lebel, directrice générale/greffière-trésorière.

8894-08-23

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents ;

QUE les points 6.4, 6.15 et 6.16 soient reportés ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

« Adopté »

8895-08-23

8896-08-23



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE les comptes au montant de 127 615.65 \$ et les salaires nets au montant de 27 261.18 \$, du mois de juin 2023, ainsi que les comptes au montant de 136 517.69 \$ et les salaires nets au montant de 36 942.60 \$ vérifiés par M^{me} Nathalie Goulet conseillère n° 2 et M^{me} Cindy Paquin, conseiller n° 5, soient adoptés et payés.

« Adopté »

Première période de questions (15 minutes)

Il y a deux (2) personnes dans l'assistance, les sujets des questions posées sont :

- Clarifier la notion de bénévolat ;
- Contrat avec M^{me} Francyne Bleau / échéance de ce contrat ;
- Nombre d'employés à l'extérieur du bureau.

La période de questions commence à 20 h 06 pour se terminer à 20 h 17.

Dépôt des différents rapports et documents

Rapports des employés ou départements pour le mois de juin / juillet 2023 ;

- Rapports de Edith Lebel, DG/GT ;
- Rapports de Kathy Viel, DGA ;
- Rapports bibliothèque ;
- Rapports de Simon Gélinas, Coordonnateur des loisirs et du développement ;
- Rapport de M. Adil Fouassi, technicien en eau, pour le mois de mai et juin 2023 ;
- Rapport du calendrier du Centre Richelieu pour les mois de juin et juillet 2023 ;
- Correspondance ;
- Information et échange ;

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 336 700\$ qui sera réalisé le 17 août 2023 ;
- 6.2 Appui au projet de multilogements abordable ;
- 6.3 Dépôt d'un projet dans le cadre du Fonds Régions & Ruralité (FRR) Volet – Projets spéciaux 2023 ;
- 6.4 Modification de zonage rue Bellehumeur ; **Reporté**
- 6.5 Autorisation pour M^{me} Edith Lebel et M^{me} Kathy Viel d'assister au colloque de zone de L'ADMQ ;
- 6.6 Autorisation pour M^{me} Edith Lebel ou M^{me} Kathy Viel ainsi que M^{me} Aline Beauregard d'assister à la rencontre de la Société d'habitation du Québec ;
- 6.7 Nomination de Audrey Leroux au poste d'adjointe administrative ;
- 6.8 Adoption de la deuxième révision du budget de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2023 ;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

- 6.9 Autorisation pour la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale relative à l'application des règlements en urbanisme ;
- 6.10 Autorisation pour le dépôt d'une demande pour une nouvelle entente intermunicipale relative à l'application de règlements en urbanisme ;
- 6.11 Demande de commandite – prêt de tables et de chaise pour le Festival du Grimoire enchanté ;
- 6.12 Demande d'appui au Club du Bonheur ;
- 6.13 Demande d'appui de Place ArtisanArts ;
- 6.14 Demande d'appui pour réfection de la route Moffet – Laforce ;
- 6.15 Modification au règlement sur les permis et certificats ;
Reporté
- 6.16 Modification à la Politique des conditions de travail ;
Reporté
- 6.17 Autorisation requise par le CAUAT pour transmettre les informations provenant des cartes d'appel à la MRCT ;
- 6.18 Demande d'abolition des frais de retard à la bibliothèque de Lorrainville ;
- 6.19 Prendre acte de la démission de l'employé 10-0139 ;
- 6.20 Création du poste du coordonnateur des travaux publics ;
- 6.21 Nomination de Marvyn Orlando Mina Vasquez au poste de coordonnateur des travaux publics ;
- 6.22 Acceptation de l'offre pour l'emprunt par billets ;
- 6.23 Transfert de propriété entre la municipalité et un citoyen.

8897-08-23

Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 336 700\$ qui sera réalisé le 29 août 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite refinancer les règlements d'emprunts # 145-01-2018 et # 147-02-2018 au montant de 381 700 \$;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a versé sur cette dette, avant son renouvellement, un montant de 45 000 \$ avec les fonds réservés ;

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lorrainville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 336 700 \$ qui sera réalisé le 29 août 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
145-01-2018	28 600 \$
147-02-2018	308 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts ;

EN CONSÉQUENCE,

3875



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 29 août 2023 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 février et le 29 août de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	59 900 \$	
2025.	63 400 \$	
2026.	67 100 \$	
2027.	71 000 \$	
2028.	75 300 \$	(à payer en 2028)
2028.	0 \$	(à renouveler)

« Adopté »

8898-08-23

Appui au projet de construction de logements abordables

ATTENDU QUE le Témiscamingue vit une crise du logement depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite se joindre à l'effort et augmenter son offre de logements sur son territoire ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire accueillir de nouvelles familles et offrir des logements de bonnes qualités et abordables à ses citoyens ;

ATTENDU QU'une entreprise Lorrainvilloise désire investir dans un projet de logements abordables dans sa municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet de l'entreprise Maison Eureka ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte de faire partie d'un projet pilote qui permettra ensuite à d'autres municipalités d'entreprendre des projets similaires ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des

3876



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville appuie le projet de développement de deux (2) immeubles de 5 logements chacun de l'entreprise Eurêka sur le territoire de la municipalité.

« Adopté »

8899-08-23

Dépôt d'un projet dans le cadre du Fonds Régions & Ruralité (FRR) Volet – Projets spéciaux 2023

ATTENDU QUE le Témiscamingue vit une crise du logement depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite se joindre à l'effort et augmenter son offre de logements sur son territoire ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Projets spéciaux 2023 du Fonds régions et ruralité et s'engage à respecter les conditions dudit programme en contrepartie de l'obtention de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fond Régions & Ruralité volet - Projets spéciaux 2023 ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise Mme Edith Lebel, directrice générale/ greffière-trésorière et M. Simon Gélinas, agent de développement à déposer le projet et à fournir tous les documents et les renseignements requis à la MRCT, à assurer le suivi de la demande et à signer tous documents en lien avec ce projet.

« Adopté »

Modification de zonage rue Bellehumeur

Reporté

8900-08-23

Autorisation pour M^{me} Edith Lebel et M^{me} Kathy Viel d'assister au colloque de zone de L'ADMQ

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Edith Lebel, directrice générale/ greffière trésorière et M^{me} Kathy Viel, directrice générale/

3877



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

greffière trésorière adjointe à assister au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra du 14 et 15 septembre 2023 à Amos ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le remboursement des frais de déplacement ainsi que les repas selon la politique des frais de déplacement au règlement de taxation ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le remboursement des frais d'hébergement au coût ainsi que les frais d'inscription du colloque.

« Adopté »

8901-08-23

Autorisation pour M^{me} Edith Lebel ou M^{me} Kathy Viel ainsi que le maire ou la mairesse en poste d'assister à la rencontre de la Société d'habitation du Québec

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une invitation à une rencontre portant sur l'optimisation des offices d'habitation (SHQ) de la région de l'Abitibi - Témiscamingue qui se tiendra le 6 septembre 2023 à Rouyn-Noranda ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Edith Lebel, directrice générale/ greffière trésorière ou M^{me} Kathy Viel, directrice générale/ greffière trésorière adjointe ainsi que le maire ou la mairesse en poste à assister à la rencontre de la Société d'habitation du Québec (SHQ) le 6 septembre 2023 à Rouyn-Noranda ;

QUE le conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement ainsi que les repas selon la politique des frais de déplacement au règlement de taxation.

« Adopté »

8902-08-23

Nomination de Audrey Leroux au poste d'adjointe administrative

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville, à la suite de l'affichage pour le poste d'adjointe

3878



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

administrative et à l'entrevue effectuée avec un élu, membre du comité des ressources humaines, a fait le choix d'une personne à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville embauche Audrey Leroux comme adjointe administrative en date du 12 juillet 2023 pour une période d'essai de trois mois et pendant sa période de probation, est régi par la Loi sur les normes du travail ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne le taux horaire selon l'échelon 1 de la table salariale en vigueur pour une semaine de travail de 35 heures ;

Après la période de probation de 3 mois, soit le 9 octobre 2023, le taux horaire sera haussé au 2^e échelon de la table salariale en vigueur et l'employé aura droit aux avantages sociaux tels qu'énumérés dans la politique de travail.

« Adopté »

8903-08-23

Adoption de la deuxième révision du budget de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2023

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lorrainville a déposé son budget 2023 révisé ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le budget révisé soumis par l'Office municipal d'habitation de Lorrainville pour l'année 2023 soit approuvé. La contribution de la municipalité de Lorrainville pour l'année 2023 est de 6652 \$ au lieu de 6604 \$.

« Adopté »

8904-08-23

Autorisation pour la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale relative à l'application des règlements en urbanisme

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue et les municipalités de Béarn, Fugèreville, Kipawa, Guérin, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

conclure une nouvelle entente relative à l'application des
règlements en urbanisme ;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des
conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville
autorise la conclusion d'une entente relative à l'application des
règlements en urbanisme avec les municipalités de Béarn,
Fugèreville, Kipawa, Guérin, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-
Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord,
Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, la ville de
Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue, telle que présentée ;

QUE le maire ou la mairesse qui sera élu(e) lors des élections
partielles le 1^{er} octobre 2023 et que Edith Lebel, directrice
générale-greffière-trésorière soient autorisées à signer ladite
entente.

« Adopté »

8905-08-23

**Autorisation pour le dépôt d'une demande pour une nouvelle
entente intermunicipale relative à l'application de règlements
en urbanisme**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de
Lorrainville a pris connaissance du Guide à l'intention des
organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération
intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU que les municipalités de Béarn, Fugèreville, Kipawa,
Guérin, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville,
Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues,
Saint-Édouard-de-Fabre, la ville de Ville-Marie et la MRC de
Témiscamingue désirent conclure une nouvelle entente relative à
l'application des règlements en urbanisme dans le cadre du volet
4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et
ruralité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des
conseillères et conseillers présents ;

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète
ce qui suit ;

QUE le conseil de la municipalité de Lorrainville s'engage à
participer à l'entente relative à l'application des règlements en
urbanisme et à assumer une partie des coûts ;

QUE le conseil accepte que la MRC de Témiscamingue agisse à
titre d'organisme responsable du projet ;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE le maire ou mairesse qui sera élu lors des élections partielles le 1^{er} octobre 2023 et que Edith Lebel, directrice générale/greffière-trésorière soient autorisées à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

« Adopté »

8906-08-23

Demande de commandite – prêt de tables et de chaise pour le Festival du Grimoire enchanté

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de commandite pour le Festival du Grimoire enchanté qui aura lieu à Lorrainville le 2 septembre prochain ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville possède une politique de dons et commandites et se doit de l'appliquer ;

ATTENDU QUE cette activité permet de faire rayonner la municipalité de Lorrainville ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est d'avis qu'il ne peut pas autoriser les commandites qui n'ont pas été prévues lors de l'élaboration du budget ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite participer d'une certaine façon au projet et autorise le prêt de 80 chaises et 40 tables aux Ensorceleuses pour leur festival du 2 septembre 2023.

« Adopté »

8907-08-23

Appui au Club du Bonheur

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande d'appui du Club du Bonheur pour le programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

ATTENDU QUE la demande consiste à :

- Remplacement des tuiles au plafond ;
- Repeindre les armoires de la cuisine ;
- Repeindre la salle de billard ;
- Installer des gouttières du côté nord ;
- Remplacer une porte extérieure à l'arrière.

3881



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE le Club du Bonheur est très actif dans la municipalité de Lorrainville et c'est très apprécié ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville appuie la demande du Club du Bonheur pour le programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

« Adopté »

8908-08-23

Demande d'appui de Place ArtisanArts : formation numérique chez les aînés

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande d'appui de Place ArtisanArts pour le projet « Formation numérique chez les aînés » pour une demande au programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

ATTENDU QUE le projet permettra aux personnes âgées de plus de 55 ans de profiter de cours sur l'utilisation du matériel numérique tel qu'une tablette électronique ;

ATTENDU QUE les cours offerts par petits groupes pour plus de sécurité les aideront à sortir et à développer un nouveau réseau social ;

ATTENDU QUE l'apprentissage sera bénéfique aux participants en raison des transactions qui se font de plus en plus en mode autonome par internet ;

ATTENDU QU'à la suite de cette formation, les aînés ainsi outillés conserveront leur indépendance et pourront demeurer plus longtemps actifs à leur domicile ;

ATTENDU QUE Place ArtisanArts est très actif dans le milieu et ce projet contribuera à la vivacité de Lorrainville ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville appuie la demande de Place ArtisanArts pour le projet « Formation numérique chez les aînés » au programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville félicite Place ArtisanArts de faire rayonner la municipalité par leur présence et les activités offertes à la population.

« Adopté »

8909-08-23

Appui – Réfection de la route Moffet - Laforce

3882



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE pour joindre la Municipalité de Laforce la principale route est le chemin Moffet Laforce ;

ATTENDU QUE la route Moffet Laforce est dans un piteux état sur certaines portions donc principalement les portions à la sortie du village de Moffet et à l'entrée du village de Laforce ;

ATTENDU QUE la définition d'une route collectrice selon le Ministère des Transports et de la Mobilité durable s'inscrit comme suit : route servant à canaliser la circulation vers des routes plus importantes. Les routes collectrices comprennent les liaisons des centres ruraux (moins de 5 000 habitants) aux agglomérations urbaines et aux dessertes maritimes ou aériennes en région éloignée, de même que les principaux accès aux parcs gouvernementaux et aux stations touristiques d'importance régionale. Les routes servant de seconde liaison entre deux agglomérations urbaines secondaires peuvent également faire partie de cette classe ;

ATTENDU QUE cette route interrelie principalement les communautés de Laforce et Winneway ;

ATTENDU QUE cette route est également utilisée par les Abitibiens et les touristes qui souhaitent se rendre dans l'Est témiscamien ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville appuie la municipalité de Moffet dans sa démarche de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de faire la réfection des portions en piteux états de la route Moffet Laforce afin d'assurer une circulation sécuritaire.

« Adopté »

Modification au règlement sur les permis et certificats

Reporté

Modification de la politique des conditions de travail

Reporté

8910-08-23

Autorisation requise par le CAUAT pour transmettre les informations provenant des cartes d'appel à la MRCT

ATTENDU QUE le Centre d'Appel d'Urgence en Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) dessert le territoire de la MRC de Témiscamingue ;

ATTENDU QUE la compilation et l'analyse des données via les

3883



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

cartes d'appels produites par le CAUAT sont nécessaires pour préciser le degré d'atteinte des objectifs prévus au schéma de couverture des risques et aussi pour le suivi des forces de frappe ;

ATTENDU QUE lesdites données sont aussi essentielles pour produire le rapport annuel devant être transmis au ministère de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

ATTENDU QUE l'importance d'avoir accès au logiciel Emergensys pour consulter les données en lien avec différents événements touchant la sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le CAUAT requiert l'autorisation des municipalités desservies ainsi que la RISIT pour transmettre lesdites données à la MRC de Témiscamingue ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) à transmettre les informations provenant des cartes d'appel et des fichiers de mobilisation de la banque de données informatiques du centre d'appel d'urgence 9-1-1, incluant l'accès au logiciel Emergensys.

« Adopté »

8911-08-23

Demande d'abolition des frais de retard à la bibliothèque

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance de la lettre envoyée par un(e) citoyen(ne) concernant la problématique des frais de retard à la bibliothèque municipale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte d'abolir les frais de retard lors du retour des livres empruntés à la bibliothèque municipale de Lorrainville.

« Adopté »

8912-08-23

Prendre acte de la démission de l'employé n° 13-0139

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu, le 3 août 2023, par écrit la démission de l'employé n° 13-0139 avec une date de fin le 18 août 2023 ;

ATTENDU QUE l'employé a ensuite partagé qu'il avait un nouveau travail à compter du 14 août 2023, donc qu'il devait

3884



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

terminer le 11 août ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend acte de la démission de l'employé n° 13-0139 en date du 3 août 2023, avec une fin d'emploi effective le 11 août 2023 ;

QUE le conseil municipal et l'équipe administrative de la municipalité de Lorrainville lui souhaitent une bonne continuité de carrière.

« Adopté »

8913-08-23

Création du poste de coordonnateur des travaux publics

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est conscient de l'ampleur de la tâche du chef d'équipe des travaux publics et désire modifier ses tâches ;

ATTENDU QUE le conseil a été avisé que le chef d'équipe en place a fait part de la surcharge de travail et qu'il a demandé de retirer les tâches administratives de bureau de sa charge de travail ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite mieux organiser les tâches des employés aux travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal procède à la création du poste de coordonnateur des travaux publics selon la description de tâche présentée, qui inclue les tâches administratives de bureau.

« Adopté »

8914-08-23

Nomination de Marvyn Orlando Mina Vasquez comme coordonnateur des travaux publics

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville, à la suite de l'affichage pour le poste de technicien – voirie et après une réorganisation des tâches, a fait le choix d'une personne à ce poste qui est renommé coordonnateur des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie une promotion à Marvyn Orlando Mina Vasquez comme

3885



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

coordonnateur des travaux publics en date du 14 août 2023 ;

QUE le conseil municipal, vu la période de probation de M. Vasquez qui se termine le 27 août 2023, offre une période d'adaptation de 30 jours à compter du 14 août 2023, après quoi, de part et d'autre, il pourra garder le poste de coordonnateur ou retourner à son poste d'opérateur ;

QUE le conseil municipal donne le taux horaire de l'échelon 1 selon le taux établi à la table salariale du chef d'équipe, pour une semaine de travail de 35 heures.

« Adopté »

8915-08-23

Acceptation de l'offre pour l'emprunt par billets

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	22 août 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	29 août 2023
Montant :	336 700 \$		

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 29 août 2023, au montant de 336 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCAMINGUE

59 900 \$	5,72500 %	2024
63 400 \$	5,72500 %	2025
67 100 \$	5,72500 %	2026
71 000 \$	5,72500 %	2027
75 300 \$	5,72500 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,72500 %



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

59 900 \$	5,70000 %	2024
63 400 \$	5,55000 %	2025
67 100 \$	5,35000 %	2026
71 000 \$	5,35000 %	2027
75 300 \$	5,25000 %	2028

Prix : 98,87500 Coût réel : 5,76890 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

59 900 \$	5,95000 %	2024
63 400 \$	5,95000 %	2025
67 100 \$	5,95000 %	2026
71 000 \$	5,95000 %	2027
75 300 \$	5,95000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,95000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCAMINGUE est la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCAMINGUE pour son emprunt par billets en date du 29 août 2023 au montant de 336 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 145-01-2018 et 147-02-2018. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

« Adopté »

8916-08-23

Transfert de propriété entre la municipalité et un citoyen

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire reprendre le terrain situé au 85 rue Bellehumeur ;

ATTENDU QUE la municipalité a discuté avec les propriétaires et que ceux-ci sont ouverts à échanger leur terrain contre un autre à proximité, de superficie et de valeur équivalente ;

3887



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le transfert de terrain ;

QUE la municipalité deviendra propriétaire du 85, rue Bellehumeur et que M. Roger Kouakou et Mme Malah Mélanie Kablan deviendront propriétaires du 79, rue Boutin ;

QUE le conseil municipal de Lorrainville accepte que le délai de construction soit de 24 mois à partir de la date de signature devant le notaire ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte de prendre en charge les frais du notaire pour le transfert de propriété.

« Adopté »

Deuxième période de questions (15 minutes)

Il y a deux (2) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Nombre d'employés à l'administration ;
- Formation employée sur la niveleuse ;
- Nombre d'années d'expérience de M. Marvyn Orlando Mina Vasquez ;
- Points reportés au C.C.U
- La côte du 6^e et 7^e rang durant l'hiver.

La période de questions commence à 20 h 46 pour se terminer à 20 h 58.

8917-08-23

Levée d'assemblée

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents ;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20 h 59.

« Adopté »



Aline Beauregard
Mairesse suppléante



Edith Lebel
Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Aline Beauregard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »